

Thème 6 : Qu'est-ce qu'être responsable ?

Chapitre 5 : Les régimes de responsabilité de droit commun

Support de cours

Objectifs :

- Analyser et qualifier les faits pour identifier le ou les régimes de responsabilité applicables : responsabilité contractuelle et extracontractuelle.
- Appliquer les règles relatives aux conditions de la responsabilité pour chacun des régimes de responsabilité de droit commun dans des situations concrètes de dommage.

Pour commencer ...

Quiz : Quelques exemples de préjudices !

Situation n°1 : La grange en feu

Quentin et Cédric décident d'explorer les environs du village sans leurs parents. Sur le chemin, ils sont attirés par une grange ; en l'inspectant, ils découvrent qu'elle est pleine de foin. Les deux frères décident de fabriquer des torches pour s'éclairer et jouer. Après quelques minutes, Quentin fait maladroitement tomber sa torche, ce qui provoque l'embrasement du foin. Conscients du danger, les deux garçons quittent précipitamment la grange en flammes. Ils alertent les voisins, qui préviennent les secours.



Situation n°2 : L'attaque informatique



Grégoire travaille dans le cabinet d'experts-comptables « Renée-Marie ». Pour la sécurité de son système informatique qui contient toutes ses données comptables, elle fait appel à la société Solution Virale. « Renée-Marie » a donc fait le choix de recourir à un prestataire externe, spécialiste en la matière. Or, le cabinet a fait l'objet d'une attaque informatique. Cette attaque a été découverte par la société Solution Virale, qui dans un premier temps a interrompu tout accès au système d'information. Cette interruption a paralysé l'activité du cabinet comptable (qui estime son dommage à plus de 45 000 €) pendant plus d'une semaine.

Situation n°3 : La chute de pierres

Grégoire part pour les falaises du Sancy afin de pratiquer l'escalade. Il s'arrête en chemin pour louer l'équipement nécessaire (casque, harnais, baudrier, corde...). Après une heure d'escalade, en maniant sa corde, il provoque une chute de pierres qui blesse des randonneurs en contrebas de la paroi.



Situation n°4 : Le pot de peinture



Anne et Grégoire se rendent à Vichy pour découvrir la ville. Ils emmènent leurs enfants qu'ils surveillent dorénavant étroitement. Juste devant eux, un passant se voit recouvert de peinture car un ouvrier a laissé tomber un pot depuis l'échafaudage sur lequel il était installé pour peindre la devanture d'une boutique. Le passant n'est pas blessé mais extrêmement furieux devant l'état de ses vêtements. Il réclame les coordonnées du patron de l'ouvrier qu'il tient pour responsable.

1) Pour chacune des situations ci-dessus, indiquez dans un tableau, si la responsabilité est contractuelle ou extracontractuelle, le ou les auteur(s) du dommage et le ou les responsable(s) du dommage.

1) La responsabilité contractuelle

A) L'engagement de la responsabilité contractuelle

Situation : C'était sans compter le matériel de plongée ...

Monsieur Martin
Impasse des Pins
13150 Tarascon

Voyages de Rêves
17, rue des Marguerites
13150 Tarascon
Le 17 août 2020



Madame, Monsieur,

Par courrier en date du 12 août 2020, vous m'avez informé de l'annulation de mon séjour à Mahé aux Seychelles. La date de départ était fixée au 12 septembre 2020. Vous vous êtes engagés à me rembourser intégralement le prix du voyage comme prévu dans l'article 8 des conditions générales de vente.

Toutefois, en prévision du séjour, j'avais d'ores et déjà acheté le matériel de plongée. Comme mon employeur ne peut plus modifier la date de mes congés, je subis un préjudice d'une valeur de 1 300 euros. Sur le fondement de l'article 1231-1 du Code civil, je souhaite obtenir le montant indiqué à titre de dommages et intérêts. Je vous mets donc en demeure de m'octroyer le paiement de ces sommes dans un délai de 15 jours à compter de la réception du présent courrier.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Monsieur Martin

■ Doc 1 : Quelle réparation en cas d'inexécution contractuelle ?

Article 1231-1 du Code civil

Le débiteur est condamné, s'il y a lieu, au paiement de dommages et intérêts soit à raison de l'inexécution de l'obligation, soit à raison du retard dans l'exécution, s'il ne justifie pas que l'exécution a été empêchée par la force majeure.

Article 1231-2 du Code civil

Les dommages et intérêts dus au créancier sont, en général, de la perte qu'il a faite et du gain dont il a été privé, sauf les exceptions et modifications ci-après.

- 2) Démontrez que M. Martin et la société Voyages de Rêves sont liés par un contrat.
- 3) Relevez, dans le courrier de M. Martin, l'obligation contractuelle non remplie.
- 4) Expliquez l'intérêt d'engager la responsabilité contractuelle du débiteur.

B) Les obligations de moyens et de résultat

Situation : Une fuite d'eau

Un matin, Léopold découvre, dans son magasin d'appareils photo, une fuite d'eau dont il ne peut identifier l'origine. Il est obligé de fermer boutique pendant plusieurs semaines et fait appel à une entreprise spécialisée qui détecte une fuite probable sous le sol du magasin. Par conséquent, Léopold casse la dalle et fait un trou d'un mètre de profondeur... En vain. Le tuyau qu'il met au jour ne fuit pas. Il va falloir reboucher et refaire entièrement le sol du magasin. Coût estimé : 15 000 euros. Léopold souhaite engager la responsabilité de l'entreprise qui l'a induit en erreur. Cette dernière répond qu'elle a fait son travail et n'est pas responsable.

Extrait du contrat conclu entre Léopold et le détecteur de fuite.

Article 5 : L'entreprise s'engage à mettre tous les moyens en œuvre pour rechercher la fuite.

■ **Doc 2 : Obligation de moyens ou de résultat ?**

Tous les contrats prévoient des obligations à la charge des parties.

– **L'obligation de moyens** : la partie concernée s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour atteindre le résultat visé par le contrat. Si, après avoir fait tout son possible, elle n'y parvient pas, elle n'est pas tenue pour responsable.

– **L'obligation de résultat** : la partie concernée s'engage à atteindre un résultat. Si elle échoue, elle engage sa responsabilité.

Connaître cette classification permet de mesurer l'étendue de l'engagement des parties et donc leur responsabilité.

5) Qualifiez juridiquement l'obligation à laquelle est tenue l'entreprise chargée de détecter la fuite.

6) Déterminez si sa responsabilité contractuelle peut être engagée.

7) Pour chaque obligation présentée ici, déterminez s'il s'agit d'une obligation de moyens ou de résultat :

Obligation contractuelle	Type d'obligation (de moyen ou de résultat) et justification
Livretout s'engage à livrer tout ce que vous voulez en 45 minutes.	
La remise des clés de la nouvelle maison de Francine aura lieu le 15 décembre 2020.	
Simon, guide de pêche, est payé par Yves pour lui apprendre à pêcher un bar de plus d'un mètre.	

C) L'obligation de sécurité

Situation : Une fenêtre mal fixée

Après une année de travail bien fatigante, Gaëtan décide de partir une semaine en vacances en Bretagne. Arrivé dans sa chambre d'hôtel, il décide de profiter de l'air marin et ouvre la fenêtre en oscillo-battant. Hélas ! La fenêtre se dégonde et tombe sur Gaëtan, lui occasionnant une semaine d'arrêt de travail. Il demande réparation à l'hôtelier sur le fondement de la responsabilité civile contractuelle. Ce dernier refuse, indiquant qu'aucune obligation de ce genre ne figure dans le contrat.



■ **Doc 3 : Article L. 421-3 du Code de la consommation**

Les produits et les services doivent présenter, dans des conditions normales d'utilisation ou dans d'autres conditions raisonnablement prévisibles par le professionnel, la sécurité à laquelle on peut légitimement s'attendre et ne pas porter atteinte à la santé des personnes.

■ **Doc 4 : L'obligation générale de sécurité**

La responsabilité contractuelle est engagée lorsque l'inexécution ou la mauvaise exécution d'une obligation par le débiteur engendre des dommages.

Ces obligations peuvent être prévues :

- par le contrat ;
- par la loi : c'est le cas de l'obligation de sécurité, présente dans tous les contrats entre professionnels et consommateurs.

Questions page suivante ...

8) Présentez l'argumentation juridique permettant de déterminer si Gaëtan peut engager la responsabilité contractuelle de l'hôtelier.

9) Pour chaque obligation, déterminez s'il s'agit d'une obligation contractuelle prévue par le contrat ou par la loi :

Obligation contractuelle	Obligation prévue (par le contrat ou la loi) et justification
L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs.	
L'entreprise s'engage à assurer une assistance pendant 9 mois après l'installation de l'alarme.	
« Satisfait ou remboursé » : le client a 30 jours pour ramener le produit dans son emballage d'origine s'il n'est pas satisfait.	

D) La clause limitative et la clause d'exonération de la responsabilité

■ Doc 5 : Comment limiter la responsabilité contractuelle ?

Les parties au contrat peuvent décider de limiter ou d'annuler la responsabilité contractuelle.

- **La clause limitative** de responsabilité limite la responsabilité contractuelle à un montant prévu dans le contrat.
- **La clause d'exonération** de la responsabilité exclut une indemnisation en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution du contrat.

■ Doc 6 : Quelques exemples de clauses...

Article 12 d'un contrat de licence d'utilisation d'un logiciel

Aucune partie ne pourra être tenue responsable du préjudice subi par l'autre partie résultant d'une inexécution par cette dernière de ses obligations, tel que, notamment, le non-respect par le client des consignes d'utilisation et de fonctionnement du logiciel et/ou résultant d'un mauvais usage par ce dernier du logiciel.

Article 14 d'un contrat conclu entre deux professionnels

Chaque partie sera responsable de tout dommage qu'elle pourrait causer à l'autre partie.

La responsabilité totale du prestataire est limitée à une fois le montant total facturé par le prestataire à M. X au titre du présent contrat.

Article 17 d'un contrat de chantier

Le client convient que, quels que soient les fondements de sa réclamation, et la procédure suivie pour la mettre en œuvre, la responsabilité éventuelle du prestataire à raison de l'exécution des obligations prévues au présent contrat, sera limitée à un montant n'excédant pas la somme totale effectivement payée par le client, pour les services ou tâches fournis par le prestataire.

Article 8 d'un contrat de vente

Le prestataire s'engage à livrer les produits dans un délai d'une semaine à compter de la signature du présent contrat. En cas de retard, le prestataire ne sera responsable des dommages qu'à hauteur du montant de la prestation.

10) Pour chacune des clauses, déterminez s'il s'agit d'une clause de limitation ou d'exonération de la responsabilité.

11) Expliquez l'intérêt, pour une partie, d'insérer une clause limitative ou d'exonération de la responsabilité.

2) La responsabilité extracontractuelle

A) La responsabilité du fait personnel

Situation : Une sortie fracassante

Salomé, 19 ans, pratique le judo. À la fin de son entraînement, elle se dépêche de rentrer chez elle. Quand elle sort de son club, elle heurte Sandy, qui entrait au même moment. Sandy est blessée sérieusement à la tête, et ses lunettes de marque sont cassées. Elle envisage d'assigner Salomé et son assureur en responsabilité et en indemnisation.



■ Doc 7 : Articles du code civil

Article 1240 :

Tout fait quelconque de l'homme, qui cause à autrui un dommage, oblige celui par la faute duquel il est arrivé à le réparer.

Article 1241 :

Chacun est responsable du dommage qu'il a causé non seulement par son fait, mais encore par sa négligence ou par son imprudence.

12) Justifiez juridiquement la responsabilité extracontractuelle de Salomé.

13) Indiquez si la faute volontaire est nécessaire pour engager la responsabilité extracontractuelle de Salomé. Justifiez votre réponse.

■ Doc 8 : La notion de faute

On a l'habitude de distinguer deux types de fautes :

– **La faute par commission** : la faute a pour origine un acte matériel ou un fait intellectuel exprimé par des écrits ou des paroles. Par exemple : faire tomber quelqu'un en le poussant ou prodiguer un mauvais conseil.

– **La faute par omission** : la faute a pour origine une abstention, c'est-à-dire quelque chose que l'on n'a pas fait, soit parce qu'on ne pouvait pas, soit parce qu'on ne voulait pas, soit parce qu'on n'y a pas pensé. Par exemple, un automobiliste omet de freiner.

La faute peut être volontaire ou involontaire. C'est le juge qui appréciera si le comportement de l'auteur du dommage est fautif ou non, et c'est lui qui qualifiera le degré de gravité de la faute. La faute est donc subjective. En tout état de cause, la victime devra prouver le comportement fautif de l'auteur du dommage.

14) Complétez le tableau suivant, en cochant les cases appropriées :

Situation	Responsabilité du fait personnel ?	Faute volontaire ?	Faute non intentionnelle ?
Marie repeint son balcon. Elle entend un cri : une passante a reçu de la peinture sur son manteau en fourrure.			
Sam s'est blessé en glissant sur le verglas qui recouvre le trottoir de la maison de Yann. Ce dernier n'avait pas procédé au sablage du trottoir, en dépit de l'arrêté municipal rendant obligatoire une telle mesure.			
Une société commerciale lance une campagne sur son site internet appelant au boycott d'un produit proposé par son principal concurrent.			

B) La responsabilité du fait des choses

Situation : Des skis incontrôlables

Dorian est assigné en justice par Hubert, en demande de réparation de dommages corporels causés par une paire de skis qu'il avait prêtés à Ben, un ami. Ce dernier, lors d'une chute, a déchaussé, et les skis ont dévalé la pente blessant Hubert qui skiait avec ses enfants. Ben ne s'estime pas responsable, parce que selon lui, c'est à Dorian, propriétaire des skis, de réparer le préjudice subi par Hubert.



■ Doc 9 : La garde de la chose dans le droit français

Article 1241 alinéa 1 : On est responsable non seulement du dommage que l'on cause par son propre fait, mais encore de celui qui est causé par le fait [...] des choses que l'on a sous sa garde.

Selon la jurisprudence, la victime n'a pas à prouver que le gardien de la chose a commis une faute. Cela est justifié par le fait que le propriétaire de la chose fait courir des risques de dommages aux autres.

■ Doc 10 : Un arrêt de principe* : l'arrêt Franck du 2 décembre 1941, Cour de cassation (extraits)

[...] Attendu qu'il résulte des énonciations de l'arrêt attaqué que, dans la nuit du 24 au 25 décembre 1929, une voiture automobile, appartenant au docteur Y..., et que celui-ci avait confiée à son fils Claude [...] a été soustraite frauduleusement par un individu demeuré inconnu, dans une rue de Nancy où Claude Y... l'avait laissée en stationnement ;

Qu'au cours de la même nuit, cette voiture, sous la conduite du voleur, a, dans les environs de Nancy, renversé et blessé mortellement le facteur X... [...]

Il résulte que Y..., privé de l'usage, de la direction et du contrôle de sa voiture, n'en avait plus la garde et n'était plus dès lors soumis à la présomption de responsabilité.

www.legifrance.gouv.fr

*Arrêt de principe : arrêt dans lequel est posé un principe d'appréciation générale qui permettra de trancher des cas futurs similaires.

15) Indiquez si Dorian peut être considéré comme responsable du dommage causé. Justifiez juridiquement votre réponse.

16) Précisez pour chaque situation qui est le gardien de la chose :

Situation	Gardien de la chose
Un locataire d'une résidence s'est blessé à cause de la vitre cassée d'une porte d'entrée qui appartenait aux parties communes.	
Une branche du chêne centenaire dont Tom est si fier est tombée sur le toit de la maison de son voisin.	
Max a confié à Fred sa tondeuse, et lui a demandé de tondre la pelouse. Fred se blesse en approchant la main de la lame. La Cour de cassation a décidé qu'il n'y avait pas transfert de la garde de la chose.	

C) La responsabilité du fait d'autrui

Situation : Une trajectoire malheureuse

Tom adore jouer aux Indiens, et s'est même confectionné un arc. Hélas, alors qu'il joue avec David, il décoche une flèche dans sa direction et l'éborgne. Le père de la victime assigne en dommages et intérêts les parents de Tom. Ceux-ci rétorquent que Tom, 7 ans, ne présentait pas un discernement suffisant pour que l'acte puisse lui être imputé à faute.



■ Doc 11 : Les fondements juridiques de la responsabilité pour autrui

L'article 1242 du Code civil indique que l'on est responsable du dommage causé par le fait des personnes dont on doit répondre. Ainsi, le père et la mère, en tant qu'ils exercent l'autorité parentale, sont solidairement responsables du dommage causé par leurs enfants mineurs habitant avec eux. De même, les maîtres et les commettants sont responsables du dommage causé par leurs domestiques et préposés dans les fonctions auxquelles ils les ont employés. Enfin, les instituteurs et les artisans sont responsables du dommage causé par leurs élèves et apprentis pendant le temps qu'ils sont sous leur surveillance.

La responsabilité du fait d'autrui est une responsabilité de plein droit puisque les présumés responsables ne peuvent pas s'exonérer en démontrant qu'ils n'ont commis aucune faute. De plus, c'est une responsabilité objective : la victime n'a pas besoin de prouver la faute de surveillance des parents, de l'employeur, etc. pour engager leur responsabilité. La responsabilité des parents d'un enfant mineur habitant avec eux est présumée dès lors que celui-ci a commis un acte qui est la cause directe du dommage invoqué par la victime.

17) Dans cette situation, quel est le fait générateur à l'origine de la mise en œuvre de la responsabilité ?

18) Expliquez si les parents de Tom devront réparer le dommage causé.

19) Complétez ce tableau en utilisant les informations exposées dans le document 11 :

Présumés responsables	Auteurs du dommage

D) La responsabilité du fait des animaux

Situation : En balade

Jean est éleveur de vaches laitières. Un soir, il reçoit un appel de la gendarmerie : une vache, échappée d'un champ, a causé un accident. Un automobiliste a fini dans un fossé en cherchant à l'éviter. Le conducteur n'est pas blessé, mais le véhicule a subi d'importants dégâts. Jean rétorque que cette vache ne lui appartient pas et qu'il n'est donc pas responsable.



■ **Doc 12 : Article 1243 du Code civil**

Le propriétaire d'un animal, ou celui qui s'en sert, pendant qu'il est à son usage, est responsable du dommage que l'animal a causé, soit que l'animal fût sous sa garde, soit qu'il fût égaré ou échappé.

■ **Doc 13 : Cour d'appel d'Aix en Provence du 12 janvier 2017 (extrait)**

La présomption de responsabilité édictée par l'article 1385 [remplacé par l'article 1243] du Code civil suppose de démontrer que le propriétaire des animaux responsables soit identifié [...].

20) Qui sera responsable dans l'accident de la vache échappée ?

21) Que devra prouver la victime de l'accident pour obtenir réparation ?

22) Démontrez que tous les animaux ne sont pas concernés par l'article 1243 du Code civil.

E) La responsabilité du fait de la ruine des bâtiments

■ **Doc 14 : Article 1244 du Code civil**

Le propriétaire d'un bâtiment est responsable du dommage causé par sa ruine, lorsqu'elle est arrivée par une suite du défaut d'entretien ou par le vice de sa construction.

Vocabulaire :

- Le terme « **bâtiment** » désigne tout immeuble incorporé au sol ou à un autre bâtiment en matériaux durables, ainsi que les escaliers, balcons, murs d'enceintes, etc.
- On parle de **ruine** lorsque le bâtiment est délabré et dangereux.

23) Dans ces situations, déterminez si la victime peut mettre en jeu la responsabilité du fait de la ruine des bâtiments. Justifiez :

Situation	Oui/non et justification
Un mur d'enceinte s'est effondré sur un passant. Le locataire de la propriété avait enlevé des pierres à la base de ce mur.	
Faute d'entretien, la chute d'une poutrelle soutenant la terrasse de Léo, propriétaire, a causé des dommages à ses invités installés sur ladite terrasse.	
Une tuile tombée du toit d'une maison appartenant à Akim a endommagé une voiture.	